

52, rue des Chênes
78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Madame Le Maire
HOTEL DE VILLE
2, rue Victor Hugo

78470 Saint-Rémy-Lès-Chevreuse

Saint Rémy les Chevreuse le 22 septembre 2016

Objet: Présentation du P.L.U. réunion publique du 20.09.2016

Madame Le maire,

Lors de la réunion publique les habitants du quartier de Beauplan et l'association ont noté votre intention de classer en zone UE pour accueillir « des équipements d'intérêt collectif », l'aire qui se trouve entre le gymnase de Beauplan et la société Total Gaz Transport soit la possibilité de construire **-en site inscrit- 50 % de la surface d'un terrain d'environ 8000 m2 avec une hauteur totale maximum de 14 m et 30 % obligatoires d'espaces verts de pleine terre. C'est-à-dire que 70 % de la superficie peuvent être occupés.**

Cette zone est classée actuellement zone 1N : zone naturelle accueillant des équipements d'intérêts collectifs, sportifs et de loisirs.

Après plusieurs contestations et demandes d'information de la part des habitants du quartier, il nous a été annoncé que cette zone pourrait accueillir les ateliers et services techniques.

Une fois de plus nous contestons ce nouveau classement et confirmons les arguments énoncés dans notre courrier du 13 juin qui s'opposait au classement UB de cette même zone.

Une zone UE n'est pas appropriée en présence de :

- une école primaire
- une école maternelle
- une crèche de 10 lits
- un centre aéré
- un gymnase où les scolaires se rendent pour faire de la gymnastique
- un tennis
- une maison des associations
- un terrain multisport,
- un parcours de santé
- un terrain de pétanque
- un terrain qui permet de jouer au foot

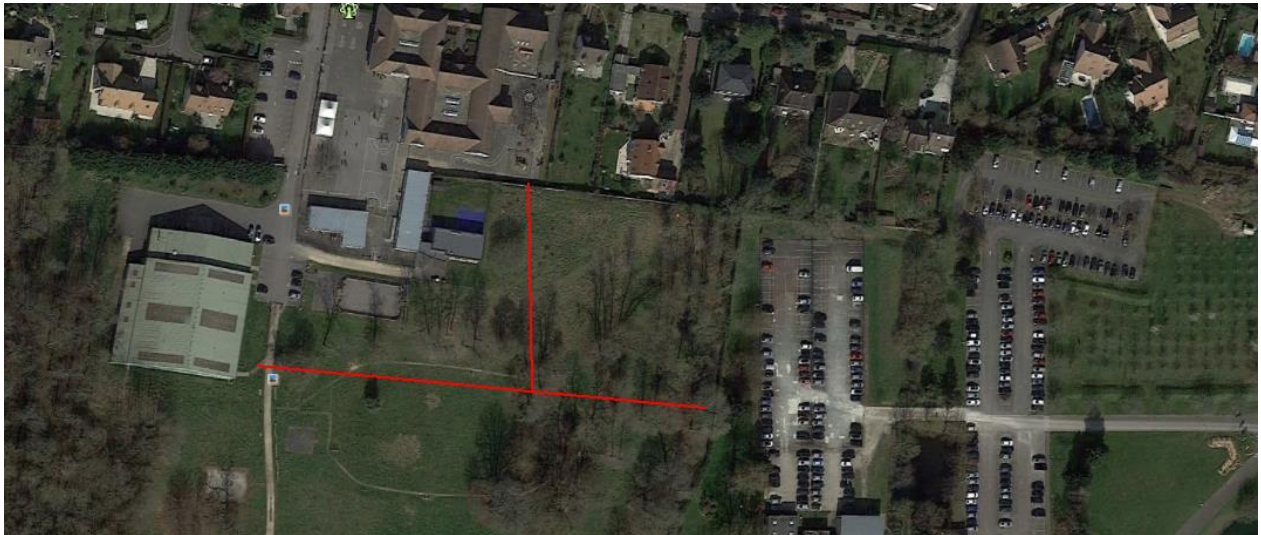
Il serait incongru d'accepter des équipements autres que sportifs qui entraîneraient une importante circulation dans un lieu enclavé où les enfants sont très présents et où ils peuvent circuler actuellement dans un espace de liberté. Ainsi que l'a fait remarquer une habitante lors

de la réunion, les espaces de jeux dans le quartier sont limités eu égard au nombre d'habitations de plus en plus nombreuses, et il serait plus approprié d'agrandir et de compléter un vrai parc pour les enfants dans cet unique lieu de promenade et de rencontre.

En ce qui concerne les services techniques, nous comprenons que ceux-ci ne peuvent être maintenus sur leur emplacement actuel si nous voulons un centre-ville digne de ce nom. Mais il existe certainement des endroits plus appropriés, plus proches du centre-ville, qui faciliteraient les interventions et éviteraient des passages fréquents de véhicules lourds sur des accès routiers dont l'état actuel est plus que déficient !

Comment feront les services techniques les jours de neige pour sabler les rues au départ de la clairière ?

En outre, les nuisances sonores ne sont pas exclues (menuiserie, moteurs) et risquent de gêner considérablement les élèves des 2 écoles et les habitations proches de cette zone.



Madame le Maire, au Printemps des Artistes, en 2013, vous m'aviez dit que « l'on pourrait si bien aménager ce bel endroit » J'avais sûrement mal interprété vos propos car je ne pensais pas à la construction de bâtiments de 14m de hauteur !

Pour ces raisons nous sommes en total désaccord avec cette proposition de reclassification, qui permet une construction trop importante par rapport à l'existant. A la limite un classement à vocation sportive permettrait de compléter des équipements qui profiteraient à tous les habitants, ou bien un classement de la totalité en zone N, qui respecterait cet environnement que les habitants veulent préserver.

Nous vous remercions d'avance de votre compréhension.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part,

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de nos salutations distinguées.

Martine MICHEL
Présidente
Vivre les Hauts de Saint Rémy

Copie :

Cabinet CODRA
Mme ROBIC
Adhérents VHRS
Membres du conseil de quartier